

Direction – Alexis DANIEL

Depuis plus de 70 ans, AIG est un leader mondial du marché de l'assurance aviation. Et depuis 2010, un département souscription spécialisé propose ses services à nos clients français.

Les polices d'assurance « aviation » s'adressent à tous les intervenants de l'industrie aéronautique au sens large car leurs activités sont en général exclues des polices habituelles. Nous offrons à nos clients en plus de tarifs compétitifs, l'expertise, les capacités et la solidité financière d'AIG.

Le département Aviation de AIG en France s'adresse principalement aux :

- **sociétés industrielles** : ensembliers comme sous-traitants. Ils ont besoin d'une police garantissant leurs produits après livraison, avec des extensions possibles aux pièces confiées comme à la Responsabilité Civile encourue du fait de personnel détaché sur des sites d'exploitation aéronautique (hall d'assemblage, hangars d'aéroports).
- **aéroports** : police garantissant leur Responsabilité Civile vis-à-vis des utilisateurs des infrastructures, passagers comme aéronefs.
- **sociétés de services aéroportuaires** : police Responsabilité Civile Professionnelle, pour toutes les activités en relation avec le service des passagers ou des avions, avec des extensions aux dommages causés par des véhicules terrestres aux aéronefs, aux risques d'attentat, y compris pour les activités de sûreté.
- **sociétés de maintenance** : polices Responsabilité Civile Professionnelle, tous appareils, sous réserve des agréments délivrés par les autorités de l'aviation civile.
- **appareils d'aviation générale** : garanties Corps et Responsabilité Civile vis à vis des tiers comme des passagers transportés, avec extensions possibles à des garanties Individuelle Accident, Corps-Risques de Guerre ou Responsabilité Civile-Risques de Guerre (attentat, sabotage).
- **compagnies aériennes** : toutes garanties nécessaires à leur exploitation - Corps, Responsabilité Civile, extension aux Risques de Guerre.

N'hésitez pas à nous contacter pour définir ensemble la solution d'assurance spécifique à votre problématique.

Vos Interlocuteurs :

Directeur

Alexis DANIEL
alexis.daniel@aig.com

Gestion des sinistres Aviation

Declarations.Aviation@aig.com

Souscripteur Senior

Christelle LE GALL-CRISSIN : 01 49 02 48 49
christelle.legall-crissin@aig.com

Souscripteur

Nathalie SALVEZ : 01 49 02 43 63
nathalie.salvez@aig.com